

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Evelyne Noël | | Date d'inspection Le 26 janvier 2026 | |
| Nom de l'établissement Garderie Mon autre maison | | Numéro de permis 2019604 | |
| Adresse 4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8 | | Numéro de téléphone (506) 504-0156 | |
| Type de permis Garderie éducative en milieu familial | Nombre maximal d'enfants 9 | | Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE Mona Martin | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | | Règlement | Date limite pour être conforme |
| | | | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Je me suis présentée à la halte scolaire pour effectuer une inspection de surveillance. À ce moment, l'exploitante m'a informée que la halte était fermée pour la journée.

original signé par
Mona Martin

Le 26 janvier 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Evelyne Noel

Le 26 janvier 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"